

Nieurlet Infos n°24

08/2020

Vie Communale

Lors du dernier Nieurlet infos, nous annoncions l'annulation du 14 juillet, mais espérions pouvoir maintenir notre traditionnelle « ducasse » nouvelle formule, en y intégrant dans l'organisation, les commerçants, artisans et les associations du village. Le but était de faire profiter à chacun d'un moment de convivialité, en cette période tellement particulière.

Malheureusement, les directives qui sont parvenues en Mairie, ont conduit la Municipalité à y renoncer. En effet, conjuguer le plan Vigipirate et les contraintes importantes qu'impose le COVID-19 (qui évoluent chaque jour), nous ont semblé irréalisables, tant au niveau de l'organisation que de la protection de la population.

Aussi, après mûres réflexions, les festivités de la ducasse (attractions foraines, jeux pour les enfants, concert, brocante, expositions ainsi que les animations) ont été annulées.

La remise des médailles du travail, les gratifications pour les jardins d'ornements et potagers sont reportées à la cérémonie des vœux.



Concernant l'annulation des jeux et attractions foraines, **les enfants ne seront pas oubliés**, Il est prévu, à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal, une délibération qui devrait permettre de compenser cette déception!

Nous avons décidé de maintenir la distribution des pains gâteaux aux Ainés. Elle aura lieu le samedi 29 août à 11 h à la Salle Polyvalente (dans le respect des gestes barrières et du port du masque).

Nous partageons et comprenons votre déception, comme celle des membres de la commission des Fêtes et des présidents d'associations, qui s'étaient investis pour préparer ce programme. Nous remercions tous ceux et celles, qui avaient donné leur accord , pour nous accompagner sur ces 3 jours de festivités.

Ce n'est que partie remise à l'an prochain.

Délibérations consultables en mairie et sur le site internet https://www.nieurletmairieinfo.fr

Séance du 04 juillet 2020

- Approbation du précédent conseil.
- Désignation du délégué au SIROM.
- Fixation des prix pour les festivités, subventions aux associations.
- Taux des 2 taxes.
- Budget primitif.
- Demande de subvention au Département du

Nord.

- -Dossier «ADVB» (Aide Départementale Aux Villages et Bourgs) Demande de subvention au Département du Nord, Dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération.
- Attribution d'une subvention à la commune de Saint-Momelin.
- Rectification de la constitution des commissions communales.

Autres points évoqués lors de cette séance :

Mise en vente de l'ex « p'tit Momelin » par le Con- Garderie, la vitre fissurée a été remplacée. seil Départemental pour un projet d'activité commerciale.

Une partie des trous rebouchés dans les rues du village .

Route de St Momelin, l'entreprise Dubrulle doit intervenir pour changer un tuyau de traversée de couper à l'intersection rue du Ham. route.

Rue de la Mairie : prochainement pose d'une canalisation de gaz pour le gaz Bio-Méthane.

Jardin à Maraude, le curage de la mare serasubventionné, en partie, par la CCHF.

Demande de prime pour les employés communaux (ayant travaillé durant le COVID) : éligibles à l'opération chèques vacances de 200 €, il ne sera pas donné suite à la demande.

Médiathèque, sinistre pris en charge par l'assu-

rance, en attente de devis d'entreprises.

Fauchage (compétence CCHF —)2/an) le 1er fauchage est impérativement fait sur 1 ml de largeur, pour le second, la question sera posée en commission communautaire.

Martine SPETER signale que des chardons sont à

Danièle MOREL signale que des morceaux de ciment se détachent d'une toiture de la place et tombent sur le trottoir, que des trous sont à boucher rue E Duval.

Prêt de la camionnette communale, demandé par des employés communaux : le dossier d'assurance doit être vérifié et la question sera soumise à la commission éthique.

La barque communale, pour se rendre dans le marais, a été livrée.

« Bien Vivre Ensemble »



Concernant Les bruits de bricolage ou l'utilisation d'engin à moteur (tondeuse, taille haie...) il est d'usage de respecter dans la

mesure du possible les horaires suivants : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine.

De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi.

De 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Les aboiements de chiens peuvent constituer une nuisance sonore, qu'ils surviennent la nuit comme le jour.



Qui ne l'a pas déjà fait? se garer « pensant bien faire », moitié sur le trottoir, moitié sur la route... pour ne pas gêner la circulation. Mais que dit la loi!

Eh bien, il vaut mieux l'éviter! Car même devant chez soi... Le stationnement sur un trottoir est classé très gênant (passible d'une contravention de 135,00 €) depuis le décret 2015-808 du 2 juillet 2015, dont l'objet est l'adaptation des règles de circulation routière en vue de sécuriser et favoriser le cheminement des piétons (voir <u>article R417-11 du Code la Route</u>).



Au CAJ: Avec le beau temps au rendez-vous, 45 enfants ont pleinement profité des activités proposées par l'équipe d'animation, qui n'a pas manqué d'idées, pour leur permettre de passer d'agréables moments. 4 semaines toniques, propices à la bonne humeur, qui ont fait paraître, bien courtes, ces vacances d'été.

Un grand bravo à l'équipe

d'animation! Qui a fait en sorte que ce centre de loisirs s'est déroulé au mieux, en intégrant les gestes barrières en cette période délicate et difficile. Élodie Monsterleet a assuré la direction du centre, Clémentine Lefort a eu en charge le groupe des 4/5 ans, Marie Decroo le groupe des 6/7 ans, Natacha Trojanowski le groupe des 8/9 ans, Hannah Lips le groupe des 10/11 ans et Thibault Morel le groupe des 12/14 ans.



Article et crédit photos H Marciszak

Prochain centre du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2020

GROF

GRDF souhaite sensibiliser les riverains de la rue de la mairie en organisant une réunion d'information

(dans le respect des gestes barrières avec port du masque) le mardi 8 septembre 18 h 30

à la Salle Polyvalente concernant le gaz « vert » qui arrivera du site de Bio méthane de Volckerinckhove

Présence d'un espace INFO ENERGIE.

Sécheresse dans le Nord : Compte-

tenu des dernières données relevées sur les différents bassins versants, M. Michel LA-LANDE, Préfet du Nord, prolonge l'arrêté plaçant jusqu'au 15 septembre 2020 :

- Les bassins de la Sambre, de la Sensée /
 Escaut / Scarpe amont en alerte.
- Le bassin de l'Yser en alerte renforcée.
- Et le reste du département en vigilance. Dans ce contexte, chacun est invité à utiliser l'eau avec modération et à faire preuve de civisme.

Nieurlet fait partie du bassin de l'Aa.



Embarcadère : En vue de futurs travaux prévus aux deux embarcadères, il est demandé à chaque personne ayant un bateau

amarré (s'il ne l'a pas encore fait cette année) de venir se faire connaître à la Mairie.



TRAVAUX:

En cours : l'aire de jeux pour enfants près du city-stade.

Courant septembre:

Rue de la Mairie : la pose d'une canalisation pour l'alimentation en gaz bio-méthane.

Route de Saint-Momelin : les travaux pour le nouveau parking devraient démarrer (près de la Salle Polyvalente).

LA MEDIATHEQUE

L'ouverture devrait se faire courant septembre, dans le respect des gestes barrières, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

En cas de canicule, fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes!

Mouiller son corps et se ventiler - Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Ne pas boire d'alcool, boire de l'eau régulièrement maintenir sa maison au frais, fermer les volets le jour, manger en quantité suffisante, éviter les efforts physiques.

EN CAS D'URGENCE APPELEZ LE 15

Une bonne nouvelle pour les parents : Une nouvelle assistante maternelle sur le Village.

En plus de Christelle CARPENTIER rue du ham P 07.83.41.18.26 et Dorothée NORBERT à la Poterie P 06.66.35.57.05, nous avons une troisième assistante maternelle sur le village.

Chloé LECAT, au 14 Chemin des Abbesses.

Elle peut accueillir jusqu'à trois enfants la semaine ainsi que durant les week-ends, les vacances scolaires et même à des horaires atypiques.

N'hésitez pas à la contacter pour plus de renseignements au: 06 81 25 40 78

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE:

« Dans le respect des gestes barrières »

Lundi et jeudi: 13 h 30 à 18 h 00 Mardi et vendredi: 9 h à 12 h 00

Une permanence est assurée par M. le Maire les lundis de 16 h à 18 h les samedi matins de 9 h à 10 h

ou sur rendez-vous au 03.21.88.33.92 Courriel: nieurlet.mairie@orange.fr

Quelques dates à noter

Samedi 29 août 11 h à la salle Polyvalente distribution de pain-gâteaux aux Aînés.

> Dimanche 6 septembre Repas spectacle NSL.

8 septembre 18 h 30 réunion GRDF (Salle Polyvalente)

Pour les riverains rue de la Mairie



Thomas TALLEU

thomas.talleu@yahoo.com

Votre Artisan Conseil

Devis gratuit

P. 06 21.70.11.66

59143 NIEURLET

f Une Page Facebook: Nieurlet Info

Il y a six ans, nous avons créé un site internet, en complément d'un Nieurlet Info. Aujourd'hui, vu la rapidité avec laquelle les informations parviennent en mairie, et évoluent chaque jour, nous Une info à nous transmettre, manifestation loavons jugé utile de créer une page Facebook. Elle n'est pas un lieu d'échange, mais d'information.

Pour toute question ou autre, le secrétariat de la Mairie et l'équipe Municipale sont écoute. (Permanence en Mairie, Téléphone, mail, Formulaire de contact sur le site internet...)

cale, portes ouvertes, faire connaitre votre activité, faites le nous savoir par mail à : nieurletinfo@gmail.com

Responsable de la Publication: Régis VERBEKE

Rédaction: Martine SPETER

Assistants: Danièle MOREL, Ingrid MOREL, Julie TALLEU, Kévin VERLINDE.